

## Les dates des formations - 2015

Lieu : au CROS, Fleury-les-Aubrais

Coût : gratuit, caution de 50 € rendue à l'issue de la formation

Fiche d'inscription : téléchargeable sur le site Internet du CROS

› La réforme de la formation professionnelle : quelles conséquences pour les associations sportives ?

- 9 octobre (18h30/21h30)
- 2 novembre (14h00/17h00)

› Organiser l'entretien professionnel obligatoire dans son association sportive

- 21 septembre et 5 octobre (14h00/17h00)
- 16 et 30 novembre (18h30/21h30)

Ces formations peuvent être dispensées à la demande des associations. Consultez le CROS pour connaître les modalités.

## Les outils à consulter

Site Internet du CROS : <http://centre.franceolympique.com>

- › Onglets « Boîte à outils » et « Gestion des ressources humaines »
- › Onglet « Tout savoir sur la formation professionnelle continue »

## Contacts CROS Centre-Val de Loire

6ter rue de l'Abbé-Pasty 45400 Fleury-les-Aubrais

› Formation : Marie-Anne Tourault

02.38.49.88.52, [formation.centre@franceolympique.com](mailto:formation.centre@franceolympique.com)

› Emploi : Déborah Tesi

02.38.49.88.55, [emploi.centre@franceolympique.com](mailto:emploi.centre@franceolympique.com)

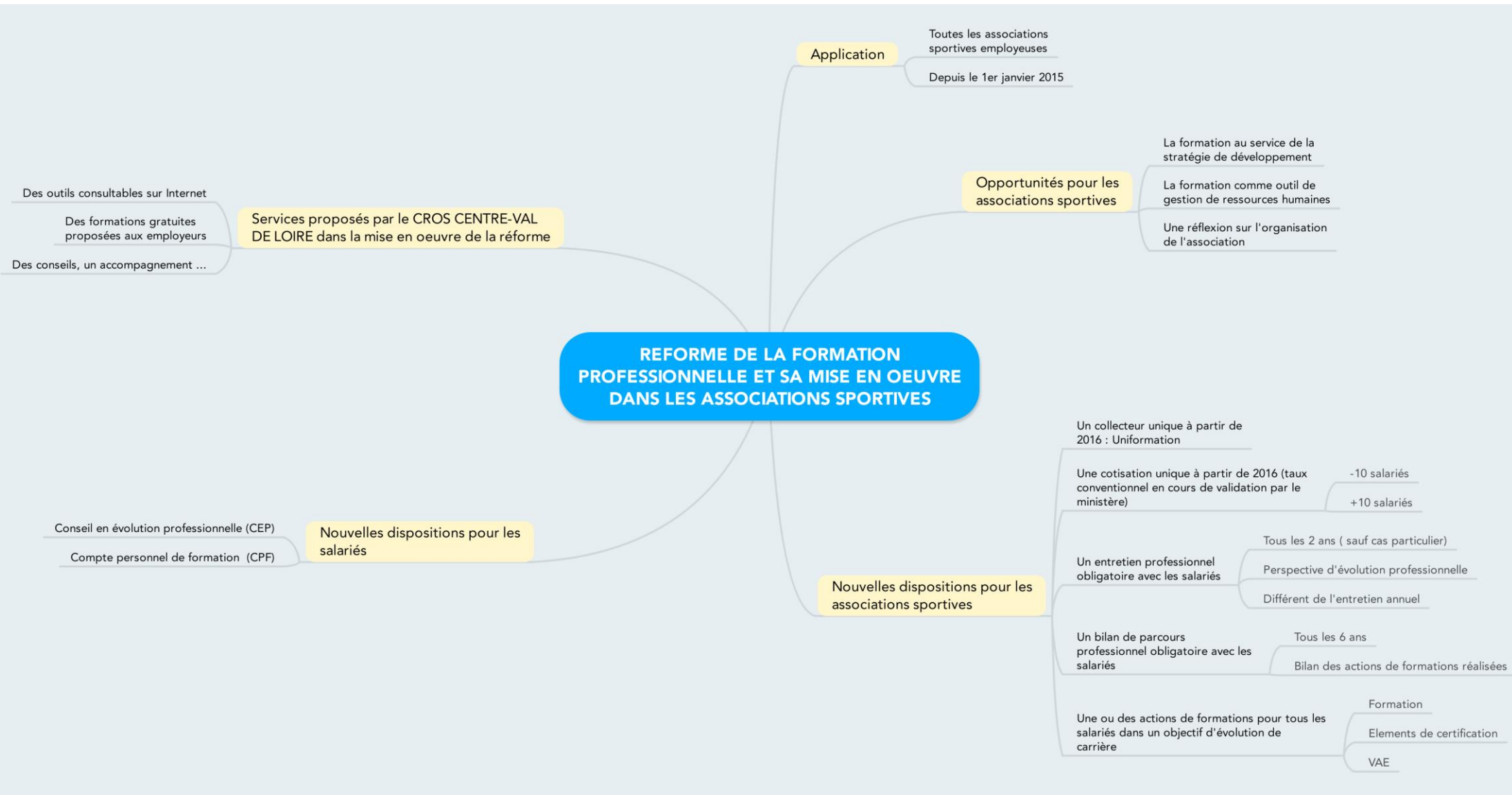


# LA FORMATION PROFESSIONNELLE EVOLUE

# LE CROS CENTRE-VAL DE LOIRE VOUS ACCOMPAGNE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la réforme de la formation professionnelle est entrée en vigueur avec de nouvelles dispositions : entretien professionnel, évolution de carrière...

# La réforme de la formation professionnelle en un clin d'œil :



## REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET SA MISE EN OEUVRE DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

### Application

Toutes les associations sportives employeuses  
Depuis le 1er janvier 2015

### Opportunités pour les associations sportives

La formation au service de la stratégie de développement  
La formation comme outil de gestion de ressources humaines  
Une réflexion sur l'organisation de l'association

### Nouvelles dispositions pour les associations sportives

Un collecteur unique à partir de 2016 : Uniformation

Une cotisation unique à partir de 2016 (taux conventionnel en cours de validation par le ministère)

- 10 salariés
- +10 salariés

Un entretien professionnel obligatoire avec les salariés

- Tous les 2 ans (sauf cas particulier)
- Perspective d'évolution professionnelle
- Différent de l'entretien annuel

Un bilan de parcours professionnel obligatoire avec les salariés

- Tous les 6 ans
- Bilan des actions de formations réalisées

Une ou des actions de formations pour tous les salariés dans un objectif d'évolution de carrière

- Formation
- Elements de certification
- VAE

### Services proposés par le CROS CENTRE-VAL DE LOIRE dans la mise en oeuvre de la réforme

Des outils consultables sur Internet  
Des formations gratuites proposées aux employeurs  
Des conseils, un accompagnement ...

### Nouvelles dispositions pour les salariés

Conseil en évolution professionnelle (CEP)  
Compte personnel de formation (CPF)